

0330146E  
ACADEMIE DE BORDEAUX  
COLLEGE GISELE HALIMI  
1 RUE JOLIOT CURIE  
33706 MERIGNAC CEDEX  
Tel : 0556470167

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Attribution du Forfait Mobilité Durable aux personnels dont l'EPLÉ est employeur

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 17

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/11/2023

Réuni le : 30/11/2023

Sous la présidence de : Marie-Pierre Peytour

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve l'attribution du forfait mobilité durable aux personnels dont l'EPLÉ est l'employeur.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

FMD : Approuvez-vous l'attribution du forfait de mobilité durable aux personnels dont l'EPLÉ est l'employeur ?

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0